

Aide "Infiltrer des eaux pluviales urbaines majoritairement dans des aménagements de pleine terre"



Nom initial de l'aide

« Travaux visant l'infiltration des eaux pluviales urbaines majoritairement dans des aménagements de pleine terre »

Description

L'agence de l'eau Loire-Bretagne aide les travaux de dé raccordement des eaux pluviales des réseaux de collecte pour leur infiltration dans les sols au plus près de leur point de chute, sur des aménagements non dédiés uniquement à l'eau. Ce dispositif concerne les projets où l'eau pluviale est gérée majoritairement sur des aménagements végétalisés. Différents types d'aménagements peuvent être mis en œuvre dans ce cadre : espaces verts creux, toiture stockante végétalisée raccordée à un dispositif infiltrant, trottoir ou chaussée perméables sur structure stockante et infiltrante, tranchée d'infiltration...

Les solutions en pleine terre végétalisées, plus durables et sources de co-bénéfices (reconquête de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur, qualité de vie...) seront privilégiées.

Critères d'éligibilité

État d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation,

Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement,

Autres critères d'éligibilité :

Le projet fait l'objet d'une étude hydraulique respectant les recommandations techniques de l'agence de l'eau, avec plans de nivellement montrant les réseaux et la circulation des eaux pluviales avant et après travaux.

Le projet doit être dimensionné pour les pluies importantes. Il est donc demandé que les aménagements d'infiltration permettant de stocker temporairement, le temps de leur infiltration, au minimum 35 litres d'eau par m² déconnecté des réseaux.

Contact

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/comptes/aides/publications/accompagner-les-programmes-dactions-de-sensibilisation-dans-l...>

Liens utiles

[En savoir plus sur aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr)